



(Photos Ministère de l'Agriculture)

Le mot du nutritionniste N° 159

Selon la nouvelle loi "agriculture et alimentation", adoptée ce 2 octobre, la restauration collective peut réduire le gaspillage alimentaire ... La loi impose à la restauration collective de réaliser un diagnostic pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Le texte de loi intégral est disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr>

Au mois prochain.